



La quête de l'éthique dans l'aide au développement est une préoccupation de l'ensemble de ses acteurs, publics et privés. Mais leur multiplication sur le terrain risque de provoquer dysfonctionnements et incohérences. Jean-Michel Severino, directeur général de l'Agence française de développement, en appelle à un partenariat renforcé et à une responsabilité collective pour améliorer l'efficacité de l'action des opérateurs.

La nouvelle frontière de l'aide au développement

Est-il pertinent de parler d'éthique dans le développement lorsqu'on est confronté à des mentalités et des procédés opposés à l'international ?

Il y a des principes opérationnels auxquels il ne faut jamais renoncer. On ne peut pas accepter de financer la corruption, le terrorisme ou la malversation. Donc, quel que soit le bien-fondé de la finalité poursuivie derrière les financements mis en œuvre, il faut être cohérent avec des principes fondamentaux qui, s'ils ne sont pas respectés, dégradent votre image, mais peuvent aussi entamer l'efficacité de votre action. Ensuite, on oppose souvent, en théorie, les considérations éthiques et stratégiques. Or, en pratique, dans le domaine du développement, les considérations d'intérêts – de la France ou de la planète – peuvent converger avec les questions éthiques. Par exemple, dans le domaine environnemental, les mouvements écologistes ont été des précurseurs. Ils ont entraîné les États vers une meilleure prise en compte de ces questions dans leurs stratégies – au bénéfice du bien commun.

Quel partenariat peut-il y avoir entre des acteurs publics et des acteurs privés ?

Le partenariat est devenu incontournable pour le succès des opérations. La solidarité privée, confessionnelle ou non, représente à peu près autant sur le terrain en termes de volume que les interventions publiques. Les États ont perdu le monopole de l'action collective. La société civile s'est établie dans tous les domaines traditionnellement occupés par les politiques publiques, qu'il s'agisse des questions environnementales, sociales ou économiques. Le problème posé aujourd'hui tient à la balkanisation du paysage de l'aide, c'est-à-dire la multiplication des acteurs opérant sur les mêmes sujets, dans les mêmes pays, auprès des mêmes populations. Cela crée des risques d'incohérence dans les objectifs et les méthodes sur le terrain, mais aussi des coûts administratifs et de productivité dans la gestion du système au niveau global. C'est le principal enjeu de l'amélioration de l'efficacité de l'aide, qu'elle soit privée ou publique. Or au cours de la dernière décennie, et même si des progrès restent à faire, la

plupart des ONG, des fondations et des organisations publiques ont considérablement amélioré l'évaluation de leurs résultats.

Sur quels critères se fonde l'évaluation de l'efficacité de l'action ?

L'évaluation ne peut plus se fonder sur l'appréciation du travail d'une institution, mais sur la mesure de l'effort collectif de l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, c'est dans l'appréciation de l'efficacité collective que se trouve la nouvelle frontière. Cela permettrait de mettre en lumière les dysfonctionnements et de définir les solutions collectives pour les résoudre. Ceci suppose la mise en place de nouveaux mécanismes permettant d'appréhender cette réalité et d'en rendre compte à nos financeurs (au premier rang desquels nos contribuables), mais aussi aux bénéficiaires de notre action. Acteurs publics et privés doivent aller vers une "redevabilité partagée" qui nécessite, de la part de chacun, l'acceptation d'une part de la responsabilité collective. **Propos recueillis par Emmanuelle Dethomas**